



Balades au cœur de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio

Sarah Dean

Tendre vers l'équilibre

La réserve naturelle des Bouches de Bonifacio est l'une des plus vastes aires marines protégées de France métropolitaine : elle représente 80 000 hectares d'un paysage naturel singulier, à l'extrême sud de l'île, où les falaises calcaires s'imposent dans le chaos granitique ordinaire de la Corse-du-Sud.

La réserve abrite des espèces remarquables, endémiques, menacées ou protégées, caractéristiques des écosystèmes méditerranéens : mérrou, patelle géante, corbs, ou herbiers de posidonies sous l'eau ; dans les airs, goéland d'Audouin, cormoran huppé ou puffin cendré.

La réserve est également la partie française du projet de Parc marin international corso-sarde, dont le périmètre s'étend du golfe de Porto-Vecchio aux îlots des Moines, en Corse, jusqu'au parc national de l'archipel de la Maddalena en Sardaigne.

Le « projet » de protection transfrontalière ne date pas d'hier. Initié en 1992, il a abouti à la création de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio en 1999, incluant les deux réserves naturelles déjà existantes des îles LaeZZi et Cerbicale, ainsi que les arrêtés de biotopes institués sur la presqu'île des Bruzzi et les îlots aux Moines. En Sardaigne, l'archipel de la Maddalena était créé dès 1994. Il reste aujourd'hui à définir au Parc marin international un nom officiel et une structure juridique. Car si les orientations sont communes, la gestion ne l'est pas.

L'île italienne n'est qu'à douze kilomètres de la Corse. Le détroit qu'elles partagent est étroit et pourtant le lieu d'un important trafic maritime, notamment de navires transporteurs de substances dangereuses. Les mesures de protection engagées ont permis d'en interdire le passage aux pétroliers français et italiens, par exemple, mais pas aux navires battant autres pavillons. La création d'une structure européenne de gestion du Parc n'y changerait rien : l'Organisation maritime internationale (OMI) est régie par le précieux droit de veto des Etats souverains. Mais elle peut donner des recommandations supplémentaires concernant la circulation ! L'Office de l'environnement de la Corse (OEC), gestionnaire unique de la réserve, travaille en ce sens. Car des « labellisations » supplémentaires du détroit lui permettraient d'augmenter sa protection, en dissuadant les armateurs de passer dans cette zone identifiée comme *particulièrement* sensible.



© ERIC VOLTO

La réserve naturelle des Bouches de Bonifacio n'est pas un sanctuaire. Mais un gigantesque laboratoire d'expériences. L'objectif affiché : trouver un équilibre entre la préservation des milieux et le maintien des activités humaines. Pour que le pêcheur côtier continue de poser ses filets trémails ou ses palangres, l'oursinier de cueillir avec soin ses oursins, et vous

de vous balader palmes aux pieds au milieu des poissons, dans des zones généreuses en vie. La mission est toujours plus ardue face au développement accéléré du nautisme, d'une pêche plaisancière à la technologie avancée, et du tourisme littoral. Il faut être à l'avant-garde. Intégrer au mieux les activités émergentes tout en maintenant les activités traditionnelles. L'instauration de zones de protection y contribue. Les études de suivi menées par le groupe scientifique de l'OEC en collaboration avec les pêcheurs de la Prud'homie de Bonifacio ont montré qu'il existait dans la réserve jusqu'à six fois plus de poissons dans les zones de non-prélèvement

L'OEC compte aussi les bateaux

La base technique de l'Office de l'environnement de la Corse surplombe la magnifique baie de la Rondinara. Ici travaillent ensemble les gardes maritimes et terrestres, les guides animateurs, le conseil scientifique de la réserve et tous les représentants investis dans la mission de gestion des espaces terrestres et maritimes placés sous sa compétence... Le domaine paysager est très beau, bien entretenu ça va de soi, et la vue sur la baie est imprenable. Nous y étions en mai, c'était plutôt tranquille. Bien loin de ce jour d'été dernier, durant lequel les agents de l'OEC ont pu compter cent dix bateaux mouillés dans la baie. Ce chiffre record ne les a pas tant étonnés, plutôt déconcertés. La Rondinara est aussi un excellent observatoire de l'évolution des usages récréatifs en milieu marin.

© ERIC VOLTO



Une vasque naturelle qu'il est possible de visiter à la palme en vous mettant à l'eau au cap Pertusato.

par rapport au périmètre général. Et cette richesse profite au reste de la réserve. Pour la faire fructifier, le tourisme de découverte doit aussi trouver sa place. Pour cela, il faut sensibiliser, étonner, intéresser, montrer du positif. Et celui qui regarde doit ouvrir grand les yeux. Nous vous invitons à le faire au cours des balades qui vont suivre. Nous les avons découvertes en compagnie de Jean-Louis Pieraggi, guide de l'Office de l'environnement de la Corse. Chaque été, Jean-Louis anime le sentier sous-marin des îles Lavezzi. Les parcours que nous vous proposons ont été choisis selon trois critères :

■ La richesse de leur vie sous-marine et la beauté de leurs paysages. Mis à part celui de Rondinara, tous bénéficient d'une protection particulière. Les îlots Bruzzi, Paraguan et les falaises à l'ouest du cap Pertusato sont même idéalement classés en zone de non prélèvement, où seuls les nageurs sont autorisés. A terre, les chemins qui vous y conduisent appartiennent au Conservatoire du Littoral. Vous trouverez à l'office de tourisme de Bonifacio la **Carte des protections de l'espace littoral et marin corse**, éditée par l'Office de l'environnement de la Corse. Elle est offerte, instructive et belle, cela ne gâche rien.

■ Leur accessibilité. Les balades sont à la fois pédestres et sous-marines. Si nous vous invitons à une petite rando avant la baignade, ce n'est pas seulement pour profiter de la beauté des sentiers littoraux, mais aussi pour vous éviter les endroits trop fréquentés.

■ Les parcours dans l'eau sont adaptés aux débutants et à la découverte familiale, avec toujours une zone peu profonde et une mise à l'eau progressive. S'appuyant sur la physiologie de l'île, ils côtoient souvent des caps ou des écueils et peuvent aussi se prêter à des randonnées plus longues ou plus au large si les conditions le permettent.

Ne plaisantez pas avec la météo. Le détroit de Bonifacio forme avec la Sardaigne un goulet étroit dans lequel les vents prennent de l'intensité. Un vent de force 3 dans l'ouest de la Corse peut forcer à 5 en arrivant dans les Bouches.

Notre dernier souci, vous offrir suffisamment d'itinéraires pour que vous ayez toujours une zone de repli, quelles que soient les conditions de vent.

Laissez la Corse comme vous l'avez trouvée. Bonnes balades. ●



Chacun sa place

PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE NATURELLE (80 000 HA)

en bleu sur la carte

L'introduction d'espèces non domestiques est interdite.

La fréquentation du public est libre et autorisée dans le respect de la tranquillité des lieux. Les travaux publics et privés, modifiant l'aspect des lieux sont soumis à autorisation.

La pêche de loisir et la pêche professionnelle sont soumises à la réglementation en vigueur, des modifications peuvent cependant être apportées par le Préfet, après avis du comité consultatif et de la prud'homie de Bonifacio.

La pêche sous-marine est autorisée et limitée à 8 prises par jour et par plongeur.

ZONES DE PROTECTION RENFORCÉE (12 000 HA)

en vert sur la carte

La chasse à terre et la pêche sous-marine sont interdites.

Le débarquement des personnes n'est autorisé que sur l'archipel des Lavezzi (Lavezzi, îlot de la Pyramide et Piana). Sur l'archipel des Cerbiciale (Pietricaggiosa, Maestro Maria, Piana et Forana), le débarquement est interdit du 1er avril au 31 août. La circulation des personnes est limitée aux sentiers balisés. Le camping est interdit.

La chasse est interdite sur l'étang et le golfe de Ventilègne. La pêche de loisir est autorisée depuis une embarcation à l'aide de la palangrotte, de la traîne ou du lancer. La circulation maritime, l'accostage et le mouillage restent autorisés, mais peuvent être réglementés par le Préfet Maritime, après avis du comité consultatif.

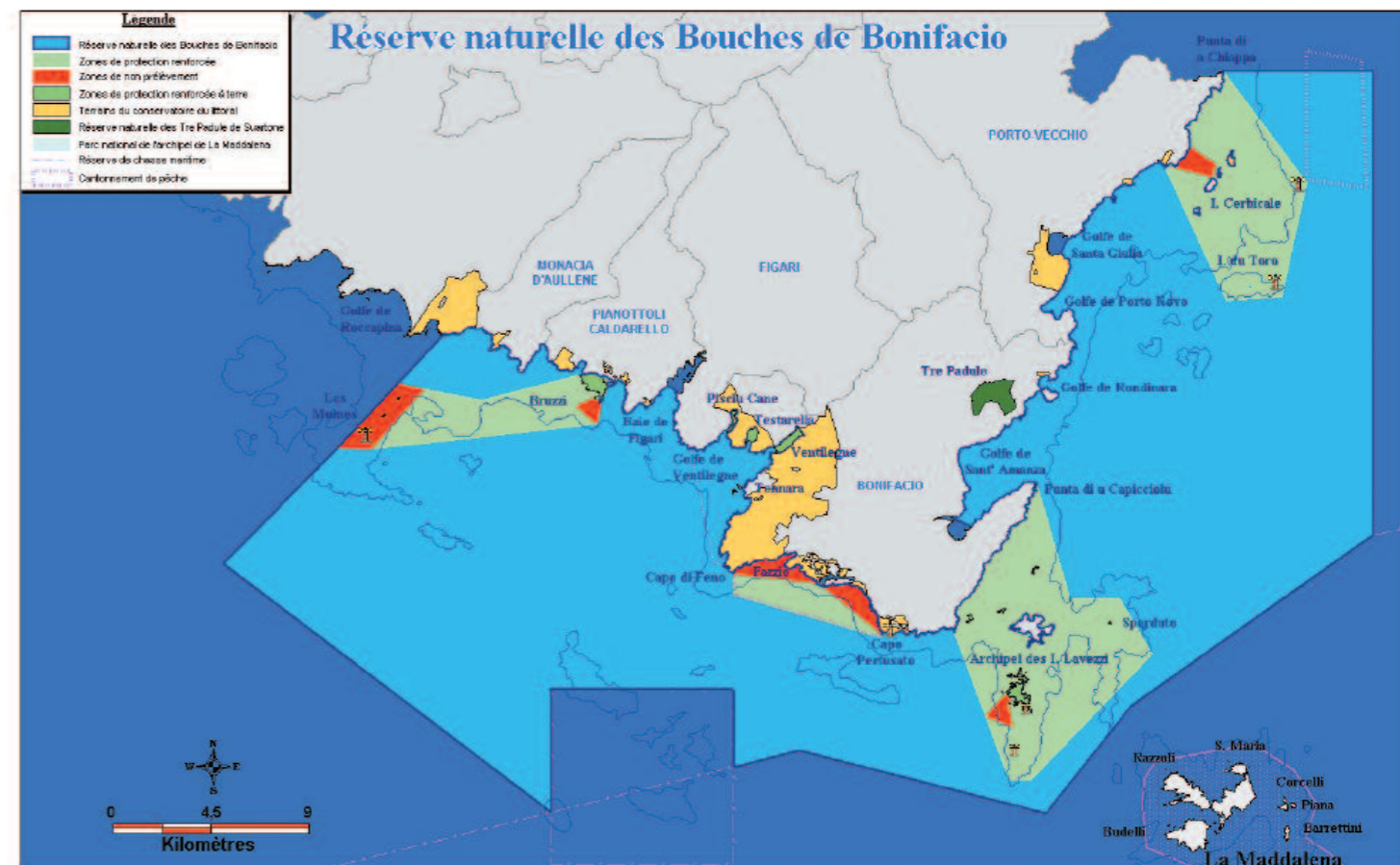
La pêche professionnelle reste autorisée dans le cadre de la réglementation définie par la prud'homie de Bonifacio.

La plongée sous-marine est soumise à autorisation.

PHOTOS ERIC VOLTO



Un banc de sars à tête noire.



ZONES DE NON-PRÉLÈVEMENT (1 200 HA)

en rouge sur la carte

Toute forme de pêche est interdite.

La plongée sous-marine est interdite.

La baignade et l'apnée sont autorisées.

TERRAINS DU CONSERVATOIRE (2843 HA)

en orange sur la carte

Camping et bivouac interdits.

Accès piétons autorisé.

Circulation d'engins motorisés réglementée.

Les îlots Bruzzi sont un des rares sites de nidification des cormorans huppés. Ces oiseaux sont de redoutables pêcheurs, capables de rester une minute à dix mètres de profondeur ; ils se nourrissent exclusivement de poissons (castagnoles, girelles, labres, sars). Ils vivent en colonies et établissent leurs nids à l'abri des gros blocs rocheux. Autre oiseau rencontré sur l'île, dans les étangs : l'aigrette garzette (à droite) se nourrit de poissons qu'elle pêche à l'affût en détendant son cou et en se servant de son long bec comme d'un poignard.

Un banc de saupes (ci-dessous). L'espèce est très commune des petits fonds, reconnaissable aux nombreuses lignes jaunes longitudinales sur son flanc. La saupe est herbivore, elle broute algues et posidonies.